

**MINTP: AVIS D'APPEL D'OFFRES
INTERNATIONAL OUVERT
N°120/AA010/MINTP/CIPM-
TCRI/2020 DU 03/12/2020, en
procédure d'urgence pour la
conception et la réalisation
des travaux de reconstruction
du pont de Palar sur le Mayo
Kalliao et ses voies d'accès,
situé au PK 02+523 du tronçon
Maroua-Mora sur la route
nationale N°1, dans le
Département du Diamaré,
Région de l'Extrême-Nord.**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Gouvernement Camerounais un Appel d'Offres International Ouvert pour la conception et la réalisation des travaux de reconstruction du pont de Palar sur le Mayo Kalliao et ses voies d'accès, situé au PK 02+523 du tronçon Maroua-Mora sur la route nationale N°1, dans le Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations comportent deux phases :

I – Phase 1:Etudes

Il s'agira au cours de cette phase, de mener les études en vue de reconstruire l'ouvrage. A titre indicatif et non limitatif, les documents ci-après devront être produits :

- Des Rapports topographique et bathymétrique;
- Un Rapport des études géotechniques ;
- Un Rapport hydrologique et hydraulique ;
- Un Rapport des études d'assainissement ;
- Un Rapport sur la signalisation et les équipements ;
- Un Rapport sur les Etudes d'Ouvrage d'art ;
- Un Rapport sur les Etudes d'Identification des réseaux à déplacer ;
- Un Rapport d'Etudes d'Impact Environnemental et Social ;
- Les plans à une échelle adéquate de l'ouvrage.

II – Phase 2 : Travaux:

Il s'agira ici d'exécuter les travaux de construction des ouvrages découlant des quantités validées par le Maître d'Ouvrage à l'issue de la phase 1.

Les composantes principales de ce projet sont :

- l'installation de chantier;
- les travaux préparatoires;
- l'exécution d'une chaussée (fondation, base, revêtement);
- la construction d'un pont (70 ml environ), type Bipoutre mixte acier-béton et ses voies d'accès (2,00 km environ) ;
- l'assainissement et drainage (buses BA, fossés, caniveaux bétonnés '..),
- la réalisation des équipements et la signalisation verticale et horizontale;
- les interventions sur les réseaux,
- les travaux d'éclairage public,
- l'aménagement des carrefours.

Ces travaux sont amplement définis dans le CCTP.

3. Délai de livraison

Le délai global d'exécution du marché est de seize (16) mois, dont quatre (04) mois pour les études (phase 1) et douze (12) mois pour les travaux (phase 2). Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

L'exécution de la phase 2 ne sera engagée qu'après validation (par la commission de suivi et de recette technique des prestations de la phase 1) des documents demandés à la phase 1 et sur ordre de service du Maître d'Ouvrage.

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises ou Groupement d'Entreprises de Bâtiments et Travaux Publics de droit camerounais ou étranger.

6. Financement

Les travaux objet, du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Travaux Publics, Exercices 2021 et suivants, pour le coût prévisionnel de quatre milliards cinq cent sept millions quatre cent vingt-six mille deux cent treize (4 507 426 213) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, située au 2ème étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 210.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, située au 2ème étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 210, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de cinq cent mille (500 000) Francs CFA au titre des frais d'achat du dossier.

Cette quittance devra identifier l'acheteur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

Lors du retrait dudit DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer au Secrétariat du Service des Appels d'Offres du MINTP, en indiquant leur adresse complète (B.P, N° téléphone, fax, E-mail ').

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé, sous plis fermés, à la Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, située au 2ème étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 210, au plus tard le 15/01/2021 à 11 heures. Elle devra porter la mention :

' APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N°120/A010/MINTP/CIPM-TCRI/2020 DU 03/12/2020,

en procédure d'urgence pour la conception et la réalisation des travaux de reconstruction du pont de Palar sur le Mayo Kalliao et ses voies d'accès, situé au PK 02+523 du tronçon Maroua-Mora sur la route nationale N°1, dans le Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

Financement : BIP du MINTP, exercices 2021 et suivants.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement '

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas reçues.

10. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée par le Ministre en charge des Finances à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics et d'un montant égal à quatre-vingt-dix millions (90.000.000) de Francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office dès publication de la Décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires même certifiés ne seront pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

11. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation du dossier administratif, des offres technique et financière seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée par le Ministre en charge des Finances à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de

l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des enveloppes A, B, C contenant les pièces administratives, les offres technique et financière aura lieu le 15/01/2021 à 12 heures précises dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics, siégeant à la salle de réunion de la Direction de la Construction sise dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

La Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la composition des offres.

13. Critères d'évaluation

14.1. Critères éliminatoires

Pièces administratives :

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
- b) Absence après un délai de 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- c) Non-conformité après un délai de 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- d) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique,

Offre technique :

- a) Fausse déclaration, documents falsifiées ;
- b) Absence de la note méthodologique (organisation, méthodologie et planning) ;
- c) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;
- d) Absence d'un engagement sur l'honneur certifiant que le soumissionnaire recrutera pour la phase 1 (phase étude) et par voie de sous-traitance, un Bureau d'Etudes Techniques agréé et ayant une expérience avérée dans le domaine de la réalisation des études techniques en vue de la construction des ouvrages d'art ;
- e) Non justification de la possession en propre du matériel minimum suivant :
 - au moins 04 camions benne d'au moins 10 Tonnes de charge utile chacun ;
 - au moins 01 grue roulante ;
 - au moins 01 pelle excavatrice ;
- f) Absence d'un directeur des travaux remplissant les conditions de qualification et d'expérience spécifiques demandées dans le RPA0 ;
- g) N'avoir pas au moins trois (03) experts de nationalité camerounaise parmi le personnel clé (Conducteurs des Travaux, Chefs chantier, Responsable échafaudage, Chef matériel et engins, Responsable Hygiène Sécurité et Environnement, Topographe, Expert géotechnicien, Hydrologue/Hydraulicien, Responsable administratif et financier) ;
- h) Absence d'une capacité de financement ou d'une ligne de crédit d'au moins un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ;
- i) Utilisation d'un agent public sans justificatif de sa libération de la fonction publique;
- j) N'avoir pas satisfait les cinq (05) critères essentiels ;

Offre financière :

- a) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes : la Soumission timbrée et datée ; le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ; Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) et les Sous-détails des Prix Unitaires (SDPU) ;
- b) Absence dans le BPU, le DQE et les SDPU d'un prix unitaire quantifié.

14.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des 5 critères essentiels ci-après :

- 1) Présentation de l'offre ;
- 2) Références du soumissionnaire ;
- 3) Personnel ;
- 4) Matériel ;
- 5) Visite du site.

Le soumissionnaire doit satisfaire tous les critères essentiels ci-dessus.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, située au 2ème étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 210, ou à la Division des Ouvrages d'Art du Ministère des Travaux Publics, Tel : (237) 222 22 06 54 sis à la Délégation Régionale des Travaux Publics

du Centre, Bâtiment BAD/BM.

Lutte contre la corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 03 Décembre 2020

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

[Télécharger le DAO](#)